

**4<sup>e</sup> Avenant à la Convention  
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg  
et  
l'association sans but lucratif  
« Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain »**

**Entre**

**- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,**

**et**

**- L'association sans but lucratif « Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain », représentée par son président désignée ci-après « l'association », d'autre part;**

Un article 13 est ajouté à la convention conclue le 2 février 2015 entre parties ;

**Article 13.- *Disposition transitoire***

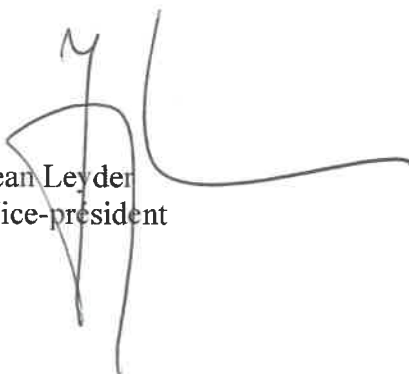
Pour l'exercice 2017, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 19.300 euros est accordée à l'association pour la préparation des ateliers pour enfants, adolescents et adultes organisées dans le pavillon « Virtual Reality » dans le cadre du Luxembourg City Film Festival 2018.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Le montant attribué à l'association pour 2017 s'élève donc à 2.175.300.- euros.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 12 décembre 2017

Pour l'association

  
Jean Leyder  
Vice-président

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Ministre de la Culture

  
Guy Arendt  
Secrétaire